A BORD TAXIS
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 15A rue d'Anjou - 53540 CUILLE
911 292 241 RCS LAVAL

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

L'an deux mille vingt-six,
Le neuf avril,
A dix heures,
Au siège social,

La Société ELO TAXI, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros, ayant son siège social sis 9 bis Hameau de la Rivière - 35370 BREAL SOUS VITRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 949 823 504, représentée par Madame Elodie HAQUE, en sa qualité de gérante,

Associée unique de la Société A BORD TAXIS,

Envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée comportant une seule associée et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

- **Le Cabinet FERRE AUDIT ET CONSEILS,**
 dont le siège social est Les Loges – Saint Sylvain d'Anjou – 49480 VERRIERES EN ANJOU,
 commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L. 821-13 du Code de commerce,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

La société ELO TAXI
Représentée par sa gérante, Madame Elodie HAQUE
Associée unique

Signé par Elodie Haque
Le 9 avr. 2026

Signed with Universign
doc_aQk4
tx_MO2gLyq7oO1v